



---

# communiqué

---

Date Le 13 juillet 1989

N<sup>o</sup> 168

Pour publication

## ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE -- ÉLIMINATION ACCÉLÉRÉE DES DROITS DE DOUANE

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Finances, Michael Wilson, ont annoncé aujourd'hui que la liste détaillée des demandes d'élimination accélérée des droits de douane prévus dans l'Accord de libre-échange reçues par les gouvernements canadien et américain sera publiée dans la Gazette du Canada le 15 juillet 1989.

Le ministre Crosbie a déclaré: "L'intérêt porté à l'élimination accélérée des droits de douane prévus dans l'ALE démontre que l'industrie canadienne a confiance dans sa capacité de concurrencer et qu'elle espère avoir la possibilité d'exploiter les avantages concurrentiels offerts par l'Accord."

Le ministre Wilson a ajouté: "Le gouvernement a engagé des consultations approfondies pour obtenir les vues de l'industrie canadienne sur l'utilité d'accélérer l'élimination des droits de douane applicables aux numéros tarifaires contenus dans la liste."

Les ministres ont souligné que le gouvernement entend, lors de consultations subséquentes avec les États-Unis, n'examiner que les propositions qui sont dans l'intérêt national et qui sont largement appuyées par le secteur industriel canadien concerné.

Le gouvernement consultera étroitement le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE), qui se composent de représentants du secteur privé, ainsi que d'autres associations industrielles. Les sociétés canadiennes sont encouragées à collaborer avec les associations qui les représentent. De plus, toute partie intéressée pourra soumettre des observations écrites sur le bien-fondé d'une demande particulière.

.. /2